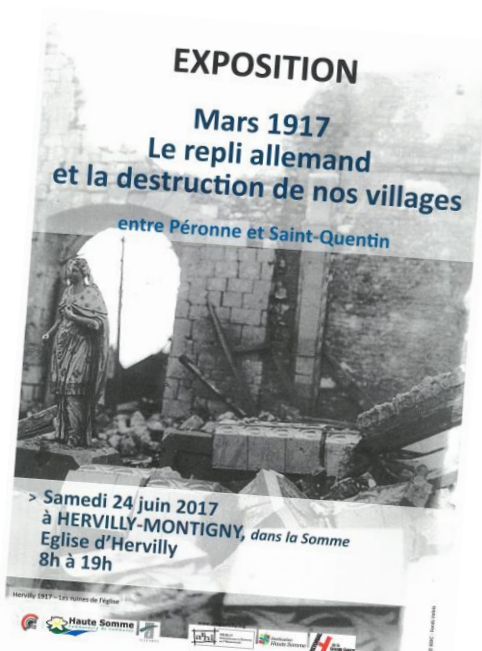


Rapport d'activités 2017

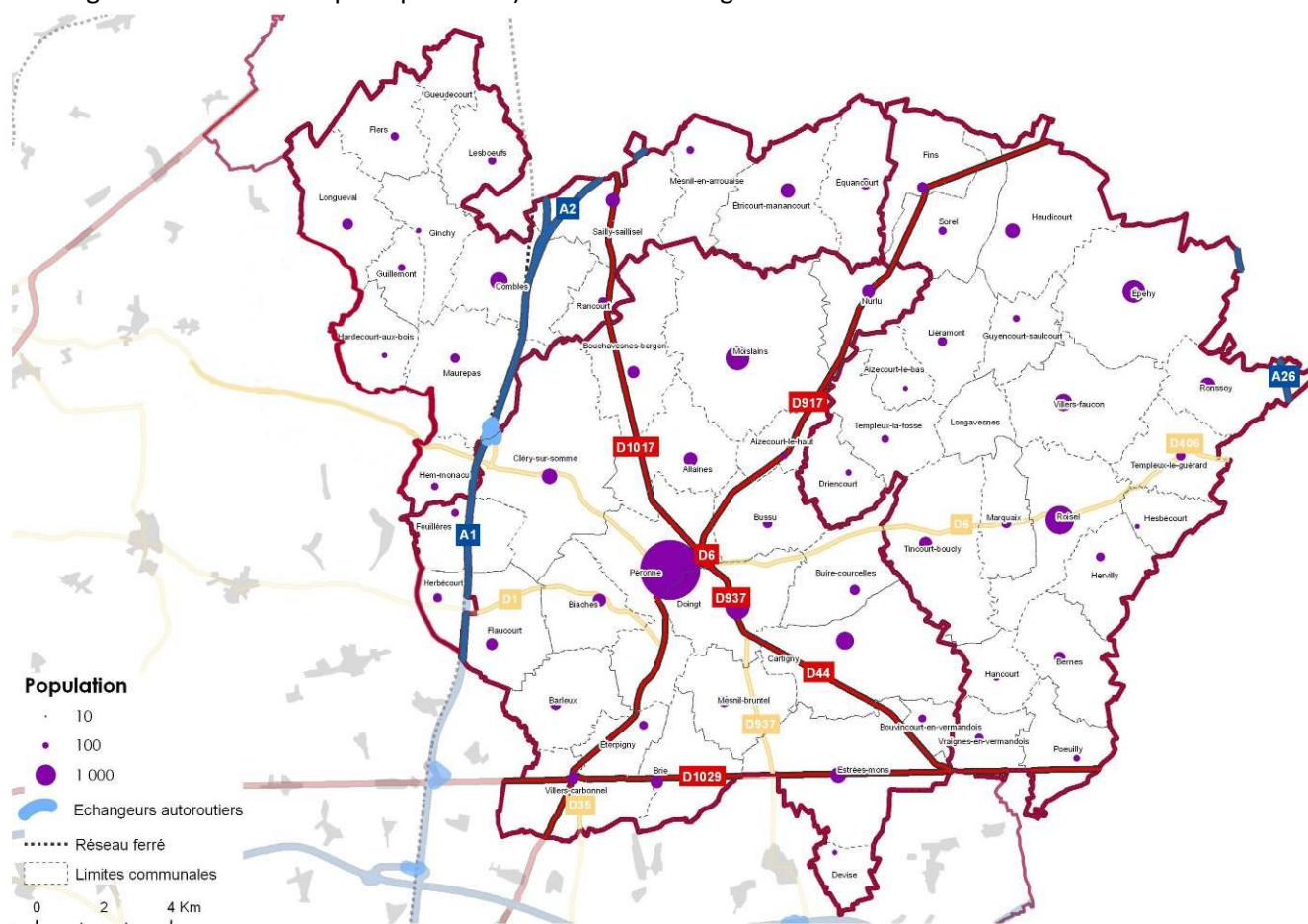
Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire
le XX/XX/2018



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale, 45 communes sur 60 possèdent moins de 400 habitants, la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	1
Editorial	2
Statuts et gouvernance	3 à 4
Moyens Généraux	5 à 10
Compétences de la CCHS <i>Aménagement de l'espace</i>	11 à 12
<i>Actions de développement économique et touristique</i>	13
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement</i>	14 à 15
<i>Voirie</i>	17
<i>Equipements sportifs, culturels et scolaires</i>	18
<i>Affaires sociales</i>	19
<i>Gendarmeries</i>	20
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>	20
<i>Culture</i>	21 à 22

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 48 165 hectares
- Population : 28 902 habitants
(Au 1^{er} janvier 2017- Source INSEE, population totale)



Editorial

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous pour vous présenter le rapport de l'activité 2017 de notre Communauté de Communes.

Au fil des pages de ce document, vous constaterez que notre collectivité est extrêmement présente dans votre vie de tous les jours.

Nos services desservent chaque commune pour la collecte des déchets, tous les scolaires bénéficient du transport vers nos équipements sportifs, la voirie communale est entretenue par la CCHS, nous veillons au bon fonctionnement de l'assainissement non collectif. Nous organisons des sorties culturelles pour les scolaires. Nous accompagnons le développement numérique sur le territoire. Nous sommes des partenaires financiers des organismes d'aide à domicile qui interviennent chaque jour auprès des personnes âgées dans chaque commune. Nous sommes acteurs des politiques culturelles, économiques et touristiques du territoire au travers de différentes entités.

Nos services techniques interviennent dans vos communes dans des domaines très variés. C'est chaque jour 50 agents qui travaillent à l'entretien, au développement et au service du territoire. Nos domaines de compétences sont de plus en plus étoffés et notre budget de plus en plus conséquent.

Vos élus sont attentifs à vos demandes et essaient chaque instant de mieux vous satisfaire. Notre collectivité est au cœur de vos préoccupations, soyez en convaincus.

Parcourez ce document qui est une photographie concise et claire de notre activité.

Ensemble nous gérons le présent et construisons l'avenir.

Bonne lecture.

Éric FRANÇOIS,
Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Les statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme ont subi des modifications, essentiellement pour se mettre en conformité avec la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles, janvier 2014).

Des modifications de forme : en effet, les compétences obligatoires et optionnelles, telles qu'énumérées à l'article 4 des statuts, ne peuvent plus être détaillées.

De plus, afin de retarder la prise de la compétence « eau et assainissement » dans son intégralité dès le 1^{er} janvier 2018, l'assemblée communautaire a validé le passage d'optionnelle à facultative la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC). En effet, le territoire de la CCHS rassemble plusieurs modes de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement collectif, c'est pourquoi les élus ont souhaité prendre le temps d'étudier cette nouvelle compétence, qui deviendra obligatoire en 2020.

Toutes ces modifications ont été adoptées lors du conseil communautaire en date du 25 septembre 2017. Les statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sont en annexe.

Enfin, l'exercice de certaines compétences nécessite la définition d'un intérêt communautaire. (*Délibération n°2017-112 du 6 décembre 2017, en annexe*)

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président
9 Vice-Présidents
85 délégués titulaires
55 délégués suppléants

Les Vice-Présidents et leurs délégations :



Jean-Marie
BLONDELLE
1^{er} Vice-Président



Didier
SAMAIN
2^{ème} VP



Philippe
VARLET
3^{ème} VP



Michel
LAMUR
4^{ème} VP



Denis
BELLEMENT
5^{ème} VP



Dominique
CAMUS
6^{ème} VP



Vincent
MORGANT
7^{ème} VP



Jean-Dominique
PAYEN
8^{ème} VP



Jean-Michel
MARTIN
9^{ème} VP

- M. Jean Marie BLONDELLE, Délégation pour tous actes administratifs ; suivi de l'administration générale, relations avec le secteur de ROISEL, Schéma de Cohérence Territoriale Haute Somme, suivi des projets de maisons médicales et des projets éoliens, relations avec le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères en liaison avec le 4^{ème} Vice-président
- M. Didier SAMAIN : Relations avec le secteur de COMBLES, Schéma de Cohérence Territoriale Haute Somme, Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles, suivi des projets éoliens, bâtiments affectés aux brigades de Gendarmerie.
- M. Philippe VARLET : Développement économique en relation avec le Président



- M. Michel LAMUR : Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, création et gestion des déchèteries, suivi du site de Nurlu et Assainissement non collectif
- M. Denis BELLEMENT : Compétence VOIRIE, y compris l'organisation et suivi du service hivernal en liaison avec le 1er et le 2ème vice-président, et Urbanisme
- M. Dominique CAMUS : Equipements sportifs communautaires et relations avec les établissements scolaires
- M. Vincent MORGANT : Communication et Evénementiel, Culture, Tourisme, Chemins de Randonnée,
- M. Jean Dominique PAYEN : Aménagement Numérique, Aménagement/Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne-Haute Somme, Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Haute Somme, Habitat et Suivi du Pôle Equestre en liaison avec le vice-président en charge du Tourisme
- M. Jean Michel MARTIN : Finances et suivi budgétaire, Ressources humaines, Habitat en liaison avec le 8ème vice-président chargé de cette compétence, Affaires sociales, personnes âgées et services à la personne (hors MARPA des Châtagniers).

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Il lui a été attribué des délégations, par délibération en date du 14 avril 2014, telles que :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget
- passer des contrats d'assurance

Le Bureau communautaire est composé du Président, de l'ensemble des vice-présidents et de 16 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération en date du 24 avril 2014, a attribué des délégations au Bureau Communautaire:

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau.

Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 7 commissions ont été créées (délibération du 22 mai 2014) :

- Appel d'offres
- Développement économique
- Canal Seine Nord Europe
- Attribution des logements communautaires
- Environnement
- Equipements sportifs, culturels et scolaires
- Culture/Communication/Evénementiel



8 Conseils Communautaires, 9 Bureaux et 14 réunions de commission se sont déroulés, au cours de l'année 2017.

Moyens généraux

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Les locaux techniques se situent zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ceux-ci ne sont pas destinés à recevoir du public.

En 2017, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Administration générale et communication, Melle Pascaline NOIRET
- Environnement et déchets, M. Gabriel LEFEVRE (il a quitté la Communauté de Communes en septembre 2017)
- Équipements sportifs, culturels et scolaires, M. Laurent TOURTE
- Marché et finances, Mme Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Mme Anne DORDAIN
- Services techniques, M. Jocelyn PHILIBERT
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), M. Jérôme VANHOUTTE

M. Stéphane GENETÉ, assure la direction générale de l'ensemble de ces services.

Ressources Humaines

- 44 Titulaires

Filière administrative : 6 personnes

6 femmes, catégorie B → 2 à temps complet (TC)

catégorie C → 3 à TC et 1 à temps non complet (TNC)

Filière technique : 34 personnes

4 femmes, catégorie C → 2 à TC et 2 à TNC

30 hommes, catégorie B → 1 à TC

catégorie C → 29 à TC

Filière sportive : 3 personnes

1 femme, catégorie B à TC

2 hommes, catégorie B à TC

Filière animation : 1 personne

1 femme, catégorie C à TNC

- 4 Non Titulaires (+ d'un an de contrat)

Filière administrative : 2 personnes

1 femme catégorie A à TC

1 homme catégorie A à TC

Filière sportive : 2 personnes

2 hommes catégorie B à TC



Communication

La CCHS utilise plusieurs outils pour informer les élus et la population, en ayant recours à plusieurs supports, allant de la classique « newsletter » par mail au message sur les réseaux sociaux.

Les publications de 2017

- 2 Actus de la Com, à destination de l'ensemble des délégués communautaires (titulaires et suppléants), envoyées par mail, retraçant l'ensemble des projets/activités de la Communauté de Communes par exemple une vulgarisation du budget 2017
- 1 Journal de la Com, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (environ 14 000) avec pour sujets le futur centre aquatique, le pôle équestre, la future gendarmerie, la réforme territoriale et des informations pratiques.
- Un site Internet, mis à jour régulièrement : www.coeurhautessomme.fr
- Une page Facebook, comptabilisant 702 « j'aime » au 31/12/2017, ce mode de communication privilégie l'instantané, comme la fermeture exceptionnelle d'un équipement de la CCHS.
- 1 calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire

Avec l'ouverture du centre aquatique O₂ Somme en décembre 2017, le service communication a également travaillé avec un imprimeur local pour la réalisation de flyers présentant les activités mises en place, un triptyque général avec les horaires d'ouverture et les différents tarifs, mais également des affiches promotionnelles pour les mairies du territoire. De plus, un partenariat avec une radio locale (Evasion) a été conclu en décembre 2017 afin d'annoncer l'ouverture du centre et ses tarifs attractifs.

Perspectives 2018

- ➔ Publication d'au moins 2 journaux à destination de la population
- ➔ Publication du nouveau site Internet
- ➔ Promotion du centre aquatique O₂ Somme

Marchés publics

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services et veille au respect de la libre concurrence.

En 2017, 20 procédures de marchés publics (>25 000€ HT), ont été signés.

➔ 10 marchés de services, 4 de prestations intellectuelles, 4 marchés de travaux et 2 de fournitures. Seuls les marchés notifiés dans l'année 2017 sont comptabilisés.



Désignation/TYPE	MAPA	Appel d'offres ouvert
Services	Prestations d'entretien et de nettoyage des toitures, gouttières et chéneaux des bâtiments communautaires	
Services	Vérification périodiques obligatoires des installations techniques et équipements des différentes structures gérées par la CCHS	
Travaux	Piscine Sports et Loisirs – Lot 11 Doublages, Faux plafonds et traitement acoustique	
Prestations Intellectuelles	Bureau de « Contrôle technique » pour les travaux de construction de la gendarmerie et des logements attenants à Péronne	
Prestations Intellectuelles	« Prestation de Sécurité et Protection de la Santé » pour les travaux de construction de la gendarmerie et des logements attenants à Péronne	
Fournitures	Achat d'un engin télescopique compact	
Services	Transport des élèves à la piscine de Péronne – Gymnase de Roisel – Gymnase des remparts	
Services	Maintenance des installations de chauffage et de climatisation	
Travaux	Gymnase de Roisel- installation d'une nouvelle chaudière et travaux sur le réseau de chauffage	
Travaux	Voirie – Travaux neufs 2017	
Travaux	Mise en conformité des déchèteries – dispositif anti chutes	
Fournitures	Vêtements de travail	
Services	Assurance	
Services		Centre Aquatique : Exploitation des installations de chauffage et eau chaude sanitaire – Traitement d'air
Services	Titres restaurant	
Services	Transfert du marché de PLU de la commune de Villers Carbonnel	
Services	Transfert du marché de PLU de la commune d'Heudicourt	
Services	Transfert du marché de carte communale de la commune d'Estrées Mons	
Prestations Intellectuelles		Maîtrise d'œuvre voirie
Prestations Intellectuelles	Requalification de la friche FLODOR	

Perspectives 2018

- ➔ Recrutement du bureau d'études pour l'élaboration du PLUi
- ➔ Lancement travaux de la future gendarmerie et des 22 logements attenants
- ➔ Lancement travaux du pôle équestre



Finances

La Communauté de Communes possède **un budget principal** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 22 763 682 € TTC, et **5 budgets annexes** :

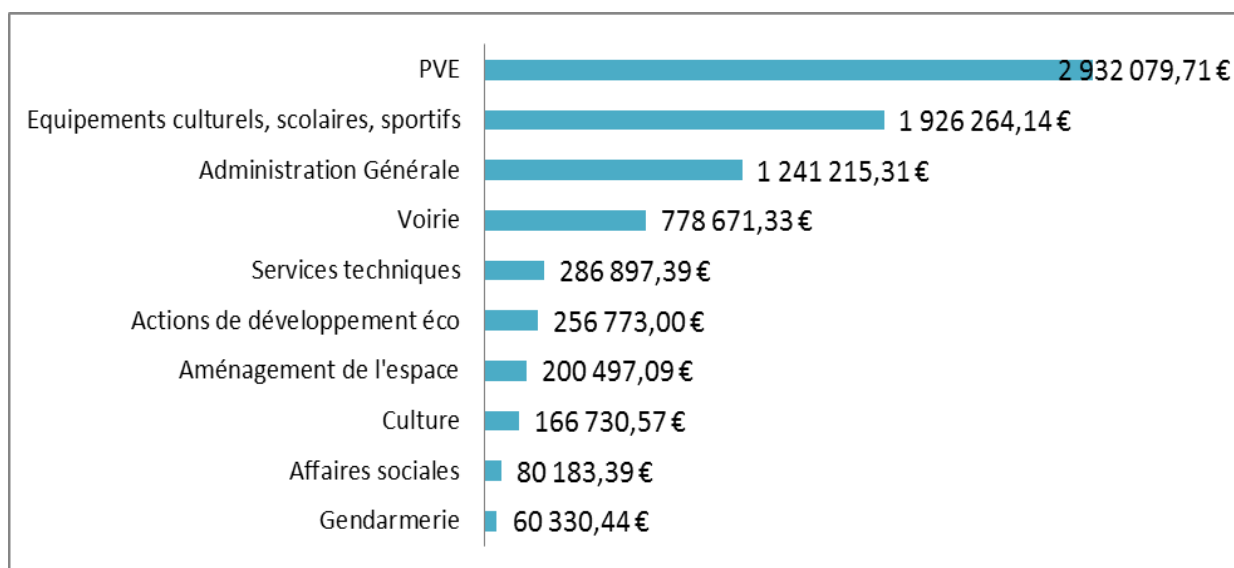
- Aérodrome, qui s'équilibre à hauteur de 792 168 € HT
- Centre équestre, qui s'équilibre à hauteur de 2 666 746 € HT
- Centre Aquatique, qui s'équilibre à hauteur de 6 754 189 € HT
- SPANC, qui s'équilibre à hauteur de 457 541 € TTC
- Village artisanal, qui s'équilibre à hauteur de 264 672 € HT

Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (paye, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2017		Compte Administratif 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	14 740 715		7 929 642	9 439 033
Budget Aérodrome	622 168		59 618	143 374
Budget Centre équestre	60 225		0	2
Budget Centre Aquatique	998 020		154 025	1 010 502
Budget SPANC	172 141		89 572	123 283
Budget Village artisanal	163 187		75 556	75 864

Investissement (en €)	Budget Primitif 2017		Compte Administratif 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	8 022 967		2 809 847	3 032 347
Budget Aérodrome	170 000		99 329	37 645
Budget Centre équestre	2 606 251		11 393	26 837
Budget Centre Aquatique	5 756 169		3 916 015	1 767 830
Budget SPANC	285 400		160 462	132 257
Budget Village artisanal	101 485		84 834	65 861

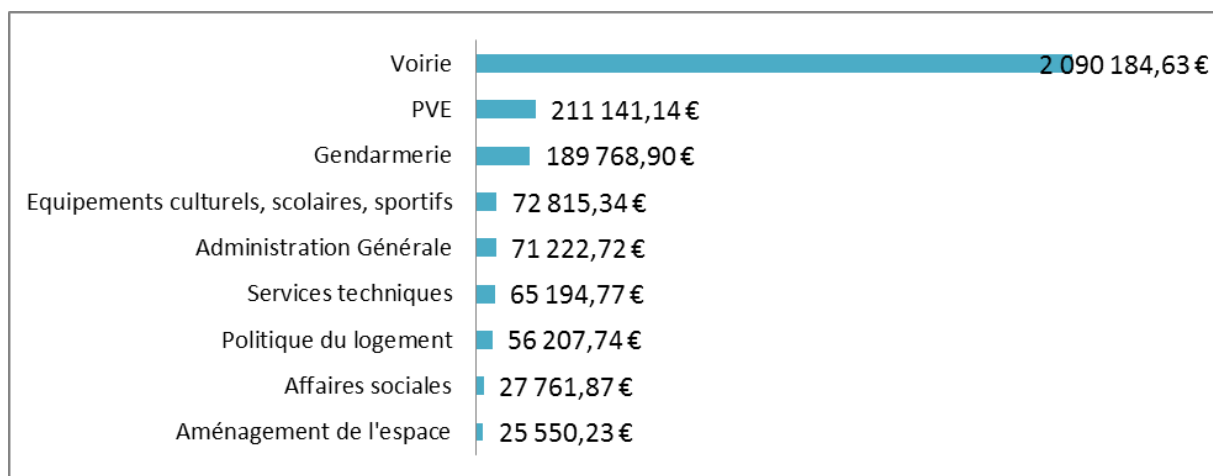
Compte Administratif 2017, budget principal, dépenses de fonctionnement : 7 929 642,37 €



* PVE= Protection et mise en valeur de l'environnement



Compte Administratif 2017, budget principal, dépenses d'investissement : 2 809 847,34€



Tous budgets confondus :

Le résultat de clôture **de l'exercice 2017 est de : 464 540 €**

Le résultat de clôture **cumulé au 31/12/2017 est de : 7 457 257 €**

Fiscalité

La Communauté de Communes est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°49 et 50 du 06/04/2017) :

Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise	Fiscalité Professionnelle de Zone	Fiscalité Professionnelle Eolienne	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
6,94%	3,71%	9,27%	4,88%	21,16%	21,32%	10,80%



Administration Générale

Nombre d'agents : 8 / Véhicule : 1

Cotisation au Pays Santerre Haute Somme	136 731 €
Subvention au Comité des Œuvres Sociales	15 600 €
Travaux salle de réunion au siège social	5 347 €

Subvention exceptionnelle commune de Laucourt
(*Délibération n°2017-94 du 25 septembre 2017*)

Suite à un appel à la solidarité lancée par la commune de Laucourt (80), condamnée après un accident d'égarement à de forts dommages et intérêts, le conseil communautaire a accordé à l'unanimité une subvention de 5 000€ à la commune.

Cotisation Association Maires de France	1 653 €
Cotisation Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	500 €



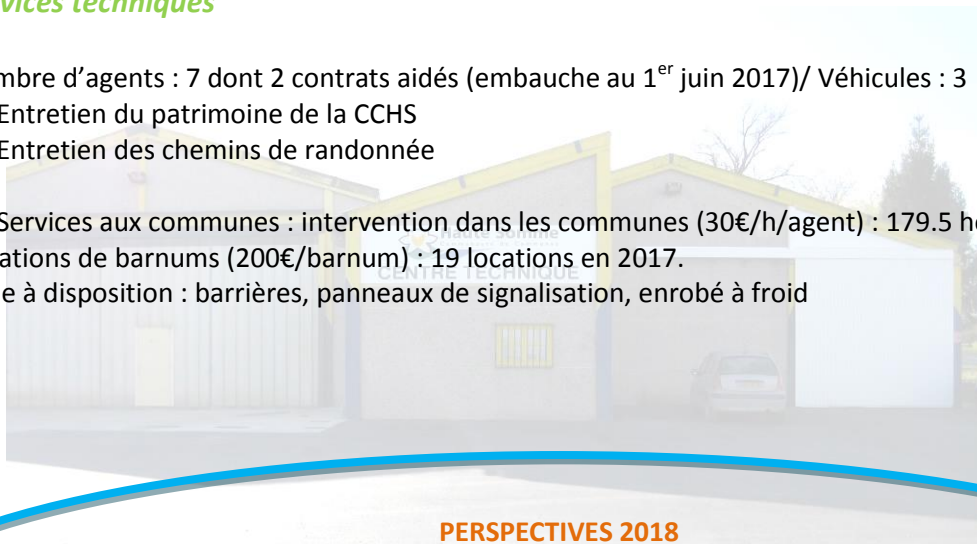
→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt	29 373 €
→ Location des bureaux situés à Roisel	6 406 €
→ Location des bureaux avenue de l'Europe à Péronne (Bail du locataire principal arrêté en mars 2017)	12 077 €
Mise en vente de l'ancien siège de la 4C à Combles	

Services techniques

Nombre d'agents : 7 dont 2 contrats aidés (embauche au 1^{er} juin 2017)/ Véhicules : 3

- Entretien du patrimoine de la CCHS
- Entretien des chemins de randonnée

→ Services aux communes : intervention dans les communes (30€/h/agent) : 179.5 heures facturées
Locations de barnums (200€/barnum) : 19 locations en 2017.
Mise à disposition : barrières, panneaux de signalisation, enrobé à froid



PERSPECTIVES 2018

- Rénovation des bureaux des services techniques et OM
- Aménagement d'une salle de réunion au siège de la CCHS





FAITS MARQUANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes a en charge l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil et de stationnement des gens du voyage située à Péronne. N'ayant pas de lisibilité sur cette nouvelle compétence, il a été budgété 100 000€ pour la première année. Il s'agit d'une reprise du contrat de prestations de services, auparavant géré par la ville de Péronne, avec la société SG2A L'Hacienda.

Dépenses totales 2017 : 55 742 €. Les services techniques en assurent le gros entretien.
Recettes CAF reçue en janvier 2018 pour l'exercice 2017: 30 311 €

- ❖ Cotisations/Subventions
 - Solde de la participation au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme (SSDTAN) programme 2012/2017 pour un montant de 31 400 €
 - Cotisation annuelle Somme Numérique 17 627 €
 - Cotisation à l'AMEVA (Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme) 5 572 €
 - Cotisation au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) 1 445 €
 - Cotisation à SOMEA (Somme, Espace, Agronomie) 300 €
 - Cotisation Chemins du Nord Pas-de-Calais Picardie 150 €

- ❖ Etude pour la mise en place de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en collaboration avec l'AMEVA, prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 pour un montant de 11 941 €

- ❖ Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental, *subvention de 4 375 €.*
L'un des chemins de randonnée, dénommé la Voie Verte, subi de nombreuses dégradations essentiellement dues par le passage d'engins agricoles entre Flamicourt et Doingt. C'est pourquoi par délibération n°2017-76 l'assemblée a autorisé le président à signer des conventions avec les propriétaires riverains de la Voie Verte pour la concession d'un droit de passage moyennant une redevance de 50€ par an et par convention.

- ❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont des travaux suivants :

Modification des locaux des parachutistes	93 555 €
Amélioration de l'accès/abords du hangar des parachutistes pour l'accès PMR	5 774 €

PERSPECTIVES 2018

- Etude pour la prise de compétence "Eau et Assainissement" avec l'AMEVA en assistance à maîtrise d'ouvrage
- Nouveau programme d'aménagement numérique pour le déploiement de la fibre optique



ZOOM SUR LA REPRISE DES DOCUMENTS D'URBANISME ET L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire, par délibération n°2016-91 en date du 12 décembre 2016, a délibéré pour le transfert de la compétence « « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Ce transfert de compétence a été acté par arrêté préfectoral en date du 4 avril 2017 paru au RAA n°29 du 7 avril 2017.

Par conséquent, la Communauté de Communes doit reprendre, en lieu et place des communes, l'ensemble des documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

C'est pourquoi lors du conseil communautaire du 6 avril 2017, pour la commune de Villers Carbonnel (délibération 2017-23), et lors de celui du 11 mai, pour la commune d'Heudicourt (délibération n° 2017-60), l'assemblée a accepté de poursuivre l'élaboration du plan local d'urbanisme pour chacune de ces communes.

Ce transfert est une opération blanche, étant donné que les communes remboursent les frais des procédures.

Par délibération n°2017-61 du 11 mai 2017, l'assemblée avait validé la reprise de l'élaboration de la carte communale pour la commune d'Estrées Mons. Mais le conseil municipal a arrêté la procédure en décembre 2017.

Parallèlement à la reprise de cette compétence, la Communauté de Communes a également délibéré sur le droit de préemption urbain, qui va de pair avec l'élaboration des documents d'urbanisme. Afin de laisser la liberté aux communes d'exercer ou non ce droit de préemption, l'assemblée l'a instauré puis rétrocédé aux communes, excepté sur les zones d'activités sur l'ensemble du territoire. (cf. délibération n°2017-73 du 22 juin 2017).

Après différentes réunions avec les conseils municipaux des communes d'Heudicourt et de Villers Carbonnel, puis une présentation de chaque projet de Plan Local d'Urbanisme en conseil communautaire, l'assemblée a arrêté le projet de PLU d'Heudicourt par délibération n°2017-80 et celui de Villers Carbonnel par délibération n°2017-79, en date du 25 septembre 2017.

Les procédures pour chaque PLU se sont ensuite poursuivies jusqu'au début de l'année 2018 avec la consultation des différentes personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental de la Somme, Conseil Régional des Hauts de France, Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers alias CDPNAF)

Enfin, le marché pour le recrutement du cabinet en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancé fin novembre, pour une remise des offres en janvier 2018, après plusieurs mois de travail sur le cahier des charges. La somme de 500 000€ TTC a été budgétée sur une durée de 5 ans.





FAITS MARQUANTS

❖ La construction du pôle équestre

- Recherche de délégataire : la procédure est arrivée à son terme sans qu'une décision puisse être prise
 - Transfert de terrain et nouveau permis de construire
 - Absence de positionnement du Conseil Régional des Hauts de France en 2017
- Début 2018, le Conseil Régional des Hauts de France valide le projet d'extension du lycée agricole de Péronne en vue de l'accueil de la formation équitation.

❖ Village artisanal : 9 lots sur 12 sont occupés, trois cellules de 50m² sont vacantes.

Les sociétés installées sont :

- Rent Car Consulting (Négoce automobile) échéance 20/07/2018,
- AFL 80 (Amélioration Concept du Logement) échéance 31/03/2018 pour 2 lots et 01/06/2023,
- @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 20/07/2020,
- Loison (ouvrages métalliques) échéance 28/09/2020,
- Clauger échéance 19/10/2019
- SARL "Le Bleu du Ciel" échéance 04/12/2019

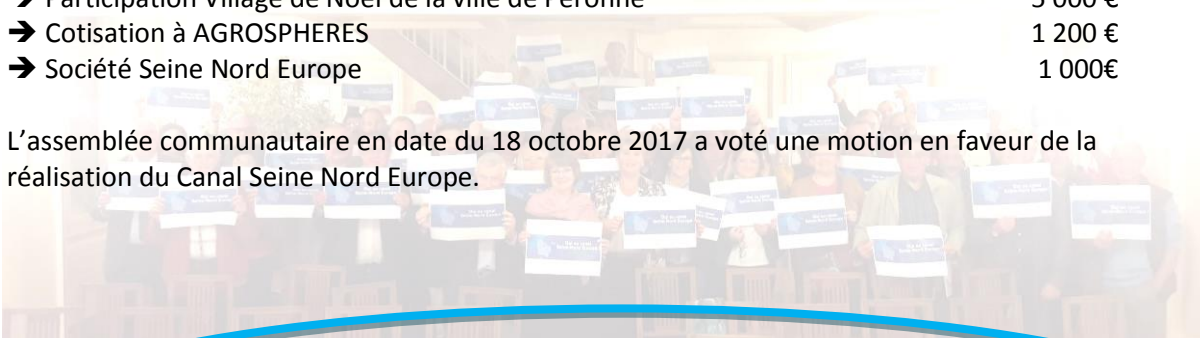
❖ Participation au fonctionnement de l'office de tourisme Haute Somme 119 785 €

La compétence « promotion du tourisme, et création de l'office de tourisme » a été transférée de manière obligatoire aux Communautés de Communes (loi NOTRe du 7 août 2015). Ce qui a pour conséquence sur l'Office du Tourisme du territoire de la Haute Somme, le retrait d'un de ses membres, à savoir la ville de Péronne. En se retirant de ce syndicat mixte, elle a également cessé de contribuer à son fonctionnement. C'est pourquoi la participation de la Communauté de Communes de la Haute Somme a fortement augmenté en 2017 par rapport à 2016. La cotisation à l'habitant est restée identique, à savoir 4,25€ par habitant, mais la population Péronnaise a été ajoutée.

❖ Autres participations

- Contribution à la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) 23 124 €
- Participation au fonctionnement de l'antenne locale de la chambre des métiers 20 000 €
- Participation Village de Noël de la ville de Péronne 5 000 €
- Cotisation à AGROSPHERES 1 200 €
- Société Seine Nord Europe 1 000€

L'assemblée communautaire en date du 18 octobre 2017 a voté une motion en faveur de la réalisation du Canal Seine Nord Europe.



PERSPECTIVES 2018

- Promouvoir le village artisanal
- Evolution du syndicat mixte de l'Office de Tourisme Haute Somme
- Etude requalification de la friche Flodor
- Démarrage des travaux du pôle équestre





Les modes de collecte n'ont pas changé depuis l'harmonisation de mai 2015 (calendriers en annexe) :

- une tournée hebdomadaire pour les ordures ménagères
- une tournée tous les 15 jours (sauf pour la ville de Péronne, tournée hebdomadaire) pour le tri sélectif en bi-flux : sac bleu pour le papier/carton et sac jaunes pour les plastiques

Chiffres clés 2017

Nombre d'agents : 15 + responsable	Véhicules : 9	
Frais de traitement des déchets issus des collectes OM et tri		1 085 034 €
Frais de traitement des déchets issus des déchèteries		378 752 €
Frais d'entretien du parc roulant ordures ménagères et tri		98 301 €
Achat de sacs de tri sélectif		57 468 €
Achat de conteneurs (405 bacs)		18 687 €
Tonnage ordures ménagères collectées	8 262 Tonnes (285,9kg/hab)	
Tonnage tri sélectif valorisé (Données SMITOM)	1 051 Tonnes (36,3kg/hab)	
Recettes valorisation (tri sélectif)		393 041 €
Recettes valorisation (déchèterie):		68 579 €
Recettes dépôt professionnel		2 772 €

3 déchèteries : route d'Athènes à Péronne, route de Barleux (zone de la Chapelette) à Péronne et rue de la gare à Roisel.

L'analyse des statistiques de fréquentation des déchèteries communautaires en 2016 a permis de mettre en lumière une sous-utilisation de la déchèterie située zone de la Chapelette.

Par ailleurs, constat a été fait par les gardiens que beaucoup d'entreprises ou artisans venaient déposer gratuitement leurs déchets issus de chantiers, dépôts qui, souvent, sont facturés aux clients.

Après une comparaison avec le fonctionnement des déchèteries voisines, la commission environnement a proposé à l'assemblée de dédier cette déchèterie à l'accueil des professionnels.

Par délibération n°2017-53 en date du 6 avril, l'assemblée a validé la mise en place d'une facturation des dépôts par les professionnels, à raison de 11€ TTC par dépôt jusqu'à 3 m³.

Une communication spéciale a été mise en place afin de réorienter les professionnels vers cette déchèterie.

Afin de faire bénéficier les utilisateurs d'une amplitude horaire plus importante, elle est désormais ouverte du lundi matin au samedi après-midi (fermée les lundi/mardi/jeudi après-midi).

La fréquentation 2017 est révélatrice de ces changements, avec une augmentation de 145% pour la déchèterie de la Chapelette.

Collecte amiante :

Face à des demandes de solutions toujours grandissantes de la part des administrés pour se débarrasser de déchets amiantés (tôles essentiellement) et pour tenter d'éviter les dépôts sauvages, des opérations ponctuelles de récupération de ces déchets ont été mises en place à la déchèterie de la Chapelette ; la première en juillet, une deuxième en août et une troisième en septembre. Elles ont remporté un franc succès et doivent être renouvelées. (plus de 35 tonnes collectées).



Déchèterie de Combles :

Le projet de nouvelle déchèterie à Combles a encore été retardé, faute de terrain. Un compromis avait été signé pour un terrain rue de Morval, mais celui-ci était frappé d'une hypothèque judiciaire et la vente n'a pu aboutir.

Le projet s'est donc déplacé vers un terrain disponible à Sailly-Saillisel.

Fréquentation déchèteries en 2017

Route d'Athènes à Péronne	33 648 entrées
Zone de la Chapelette à Péronne	7 320
Rue de la Gare à Roisel	17 995

FAITS MARQUANTS

- ❖ DECH Achat d'un télescopique 64 800 €
- ❖ DECH Acquisition logiciel de gestion 18 950 €
- ❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie 52 024 €
+ Subvention exceptionnelle 10 000 €
+ Enfouissement des encombrants sur le site de la COVED, collecte des D3E dans les déchèteries ; la CCHS s'est également portée garante de leur prêt d'acquisition de locaux*
- ❖ Vente et livraison de 21 composteurs aux particuliers

PERSPECTIVES 2018

- ➔ Construction d'une déchèterie à Sailly Saillisel en remplacement de celle Combles
- ➔ Aménagement de la déchèterie zone de la Chapelette
- ➔ Mise aux normes des déchèteries
- ➔ Achat d'une BOM 26t
- ➔ Adhésion au SMITOM également pour la gestion des recettes CITEO (TRI)
- ➔ Reconduction des opérations de collecte de l'amiante

*D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



SERVICE SPANC

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES ZONEES EN NON COLLECTIF (53 COMMUNES)

Chiffres clés 2017

Nombres d'agents : 2

Véhicules : 2

- 144 diagnostics vente réalisés
- 78 maisons réhabilitées dont :

39 subventionnées par l'Agence de l'eau

10 maisons neuves

- 699 diagnostics de bon fonctionnement (sur les communes de : Buire-Courcelles, Brie, Bussu, Devise, Gueudecourt et Saily Saillisel)

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC, c'est également le diagnostic de tous les assainissements non collectifs existant sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Des subventions de l'agence de l'eau Artois Picardie sont accordées en cas de réhabilitation d'un assainissement individuel présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré.

Elles concernent les logements de plus de 5 ans et acquis avant le 1er janvier 2011, un taux de 50% (depuis le 1^{er} juillet 2016) du montant TTC engagé avec un plafond de 8 000€ TTC.

Les subventions sont accordées sans aucune condition de revenu et pour une résidence principale, secondaire ou pour un logement locatif.

Sur proposition de la commission environnement, une nouvelle prestation a été mise en place, à savoir la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente). En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité du fait de l'usager d'effectuer la vérification, cette prestation sera facturée 320€. (Délibération n°2017-07 bis du 9 février 2017).

Cette prestation ne prendra effet qu'à partir du 9 février 2018.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune. Afin de financer le service SPANC de la CCHS, une redevance annuelle d'un montant de 16,05€ TTC a été mise en place pour chaque compteur d'eau (zoné en assainissement non collectif).



VOIRIE

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) située à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations.

Les compétences de la Communauté de Communes sont, notamment :

- la réalisation des travaux neufs sur les voies d'intérêt communautaire
- les travaux d'assainissement pluvial et de bordurage
- l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remise en état de la voirie et renouvellement de la couche de surface), le déneigement extra muros.

FAITS MARQUANTS

- ❖ Marché de travaux d'entretien 2017 : 552 000€ HT - 662 400€ TTC
- ❖ Marché de travaux neufs 2017 : 1 075 000€ HT - 1 290 000€ TTC
Fonds de concours: 592 000€ HT - DMO : 217 000€ HT
- ❖ Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour le déneigement des voiries communautaires (et des conventions avec les 18 agriculteurs)
En 2016, les agriculteurs conventionnés ne sont pas intervenus, une indemnité pour frais de préparation et immobilisation du matériel de 130 € HT/agriculteur leur est versée.

PERSPECTIVES 2018

- ➔ **Marché de maîtrise d'œuvre 2018 notifié en janvier 2018, reconductible 3 fois**
- ➔ **Marché travaux neufs, par bon de commande, reconductible 2 fois**





Nombre d'agents : 5 pour les gymnases, 6 pour la piscine + le responsable / Véhicule : 1
(4 sous-services : Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Piscine)

FAITS MARQUANTS

Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Piscine Tournesol

Montants TTC	Gymnase des Remparts	Gymnase Béranger	Gymnase de Roisel	Piscine Tournesol
Dépenses Transport des élèves	19 065 €	pas de transport	2 867 €	52 832 €
Dépenses Fonctionnement Entretien	4 247 €	10 390 €	8 369 €	69 645 €
Dépenses Investissement	168 €	1 169 €	5 319 €	0 €
Subvention Conseil Départemental pour le fonctionnement	1 735 €	3 706 €	1197 €	3 626 €

- ❖ GYMROI : protection murale 2 304 €
: abri touche 1 327 €
- ❖ Vélo électrique pour gardien de gymnases 1 169 €
- ❖ Subvention au Foyer Socio-Culturel Collège de Péronne 2 000 €
au Foyer Socio-Culturel Collège de Roisel 1 000 €
à l'USEP "Courir Longtemps" : 1 725 €

Le centre aquatique O₂ Somme a ouvert le 16 décembre 2017



PERSPECTIVES 2018

- ➔ Mur d'escalade au gymnase Béranger
- ➔ Travaux au gymnase de Roisel : remplacement de la chaudière et reprise du plafond du dojo
- ➔ Motorisation des paniers basket et aménagement local de rangement



FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

- ❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aides à la personne (portage de repas, heures de ménage. . .)

Association Saint Jean	30 199 €
CCAS de la ville de Péronne	9 880 €
ADMR Roisel	2 751 €
ADMR Monchy Lagache	83 €
ADMR Corbie/Bray sur Somme	21 €

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activités fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,05€/heure et 1,29€/repas, pour les prestations réalisées sur les communes du territoire de la Haute Somme. C'est pourquoi l'ADMR de Monchy Lagache (sur le secteur d'Estrées Mons et Herbécourt) ainsi que l'ADMR Corbie/Bray sur Somme (sur le secteur de Combles) figurent parmi les organismes bénéficiaires.

MARPA (Maison d'accueil rurale des personnes âgées, à Combles)

- ❖ Travaux de mise en conformité sécurité incendie : solde 6 300 €
- ❖ Autres travaux: 2 185 €
- ❖ Entretien par services techniques

PERSPECTIVES 2018

- ➔ Reconstitution des subventions pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Promotion de la MARPA afin de d'accueillir de nouveaux résidents



GENDARMERIES



La collectivité est propriétaire et loue les locaux suivants à la Gendarmerie nationale :

- ❖ le bâtiment administratif, les espaces verts et les 19 logements, situés avenue des Australiens à Péronne ; Recette : 120 000 €/an
- ❖ le bâtiment administratif et les espaces verts, situés rue de Cambrai à Roisel ; Recette : 18 600 €/an

Elle en assure donc l'entretien. Frais 2017 : 7 000€

Située à proximité de celle avenue des Australiens, une nouvelle gendarmerie rassemblera le Groupe de Commandement de la Compagnie (GC-CIE), la Brigade de Proximité Chef-Lieu (BPCL), la Brigade de Recherches (BR), le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (PSIG) et l'Espace Pôle Judiciaire (EPJ).

La construction de locaux de service et techniques et de 23 logements (en + des 19 actuels) se fera sur un terrain d'environ 7 000 m², pour un coût prévisionnel de 8 034 000 € TTC (prestations + travaux).

Le plan de financement est le suivant :

Etat (FSIL) : 600 000 € ; Etat-gendarmerie : 953 946 € ; Département : 100 758 € ; CCHS : 6 379 296 €

PERSPECTIVES 2018

→ Démarrage des travaux de la nouvelle gendarmerie

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- ❖ Renouvellement de la caisse d'avance pour les propriétaires occupants par délibération n° 2017-58 du 6 avril 2017 : 70 000€

En 2017, 7 dossiers ont été déposés pour 56 028 €.

PERSPECTIVES 2018

→ Etude pré-opérationnelle pour le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat





Ecoles de musique

- ❖ Subventions versées sur justificatif du nombre d'inscription et remise du rapport d'activité
- | | |
|----------------------------------|----------|
| Ecole municipale de Péronne : | 66 000 € |
| Ecole intercommunale de Roisel : | 30 000 € |
| Ecole de la 4C : | 8 800 € |
| Stage de musique d'été : | 15 000 € |

Ecole municipale de danse de Péronne : Subvention de 7 500 €

Picardie en Ligne sur Combles/Etricourt-Manancourt

Animatrice 21h/sem, en convention avec le Conseil Régional

Arrêt sur Combles en août 2017, démarrage à Sailly-Saillisel en septembre 2017

Sortie culturelle à destination des scolaires

Coût : 4 810€ (transport)

Pour sa deuxième édition, la sortie culturelle à destination des scolaires a choisi le thème de la découverte de la nature.

Souvent les enfants ne connaissent pas les richesses locales, c'est pourquoi cette année, les 704 enfants scolarisés sur le territoire de la Haute Somme en CM1/CM2 ont pu découvrir :

- la biodiversité d'un étang en compagnie d'un guide du CPIE

- une approche de la Vallée de la Somme, commentée par un guide de l'Office du Tourisme, incluant un passage à Hem Monacu et à Feuillères, puis un arrêt à Eclusier-Vaux, à l'anguillère pour expliquer son fonctionnement. Cette sortie a été une nouvelle fois organisée en partenariat avec l'Office de Tourisme Haute Somme.

Un temps de pause pour le repas du midi était prévu, selon les dates, dans 3 salles des fêtes à proximité des circuits.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SOMME

Au fil de l'eau avec 704 enfants

Plus de 700 enfants ont été invités depuis un mois à découvrir les richesses de la vallée de la Somme

Une initiative aussi belle que les paysages découverts. Voilà ce qui a été proposé par la communauté de communes de Haute-Somme à 704 élèves de CM1 et CM2 scolarisés dans le territoire. Depuis le vendredi 2 juin, ce sont ainsi 9 groupes qui ont été invités à participer à cette sortie culturelle baptisée Au fil de l'eau.

« Notre idée est désormais d'organiser tous les ans un voyage pour faire découvrir aux scolaires les richesses de notre territoire »
Vincent Morgant

L'objectif est de découvrir la biodiversité d'un étang avec un guide du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), puis une approche de la vallée de la Somme en compagnie d'un guide de l'Office du tourisme, et un passage à Hem-Monacu et à Feuillères, et un arrêt dans une anguille d'Eclusier-Vaux, pour expliquer son fonctionnement. Il y a un an, cette opération avait déjà été menée, liée au centenaire de la Bataille de la Somme, ce qui avait



Les enfants de Roisel, La Houssoy, Longuevesnes, Epéhy et Brie ont été les derniers à faire le voyage, hier.

permis à 623 enfants de découvrir le Trou de Mine de La Boisselle et Mémorial de Beaumont-Hamel. « Nous avons présenté ce projet à l'Éducation Nationale et au Sacré-Cœur. Les écoles n'avaient plus qu'à s'organiser si elles souhaitaient y participer », explique Vincent Morgant, maire de Tincourt-Boucy et septième vice-président de la CCHS à la communication, l'événementiel, la culture et le tourisme. Outre les 704 enfants, 68 enseignants et accompagnateurs ont également participé à ces journées de

découvertes, organisées en partenariat avec l'Office du Tourisme, le CPIE et des communes mettant à disposition leurs salles des fêtes pour accueillir le pique-nique des enfants (Feuillères, Hem-Monacu et Cléry-sur-Somme). « Après 2016 et cette année, notre idée est désormais d'organiser tous les ans un voyage de ce type pour les enfants de CM1 et CM2, afin qu'ils découvrent les richesses de notre territoire », termine Vincent Morgant. Coût total de l'opération : 4 500 €. ■

VINCENT FLOUQUET



Participation à l'exposition

« le repli allemand et la destruction des villages en Haute Somme, en 1917 »

Coût panneaux : 522€

Festival de la Boule Bleue 2017

Participation au festival : 15 000€

C'est sous une nouvelle formule que le Festival de la Boule Bleue s'est tenu le week end du 1er et 2 septembre 2017. En effet, la scène principale était située en intérieur, à l'Espace Mac Orlan de Péronne, afin de pouvoir assurer les concerts quel que soit les conditions météo. Le village associatif ainsi que la restauration étaient en extérieur. Malgré un tarif modique et une programmation ambitieuse, le groupe SINSEMILIA en tête d'affiche du vendredi soir, le festival de la Boule Bleue n'a pas rencontré le succès escompté.

507 festivaliers sur le week end dont 193 le vendredi. En revanche, il avait été projeté des recettes aux alentours de 8 000€ pour les postes restauration et bar, les bénévoles sur ces postes n'ont pas à rougir, car le résultat s'en approche (6 100€). L'implication des partenaires privés a également été remarquable, plus de 14 000€ récoltés.

L'association organisatrice de l'événement ainsi que les élus ne souhaitent pas pour autant abandonner l'idée d'un événement culturel sur le territoire. La réflexion est lancée pour 2018.



Festival Cirqu'o champs

Participation au festival : 2 000 €

L'Association Bachianes a sollicité la Communauté de Communes de la Haute Somme pour une demande de subvention de la manifestation « Festival Cirqu'Ô Champs ». Cette association organise tous les ans depuis 2013, un festival autour des arts du cirque. Ce festival qui est organisé avec le soutien du Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, se déroule à Flers en Région Hauts de France. A l'occasion de chaque édition, des thématiques, des personnes ou des artisans sont mis à l'honneur. En amont du festival, des résidences artistiques ouvertes sont organisées pour permettre aux populations locales de rencontrer les artistes et d'échanger entre eux, de voir comment se construisent les œuvres et participer au processus de création de spectacles et de numéros avec des artistes professionnels.

Actuellement Flers est une référence pour les arts vivants grâce au festival Cirqu'Ô Champs.



PERSPECTIVES 2018

- Reconstitution de la sortie culturelle à destination des scolaires
- Festival de la Boule Bleue, nouvelle formule
- Etude sur la transition des lieux numériques

Rapport d'activités 2017 CCHS

